

## REGISTRE DES QUESTIONS

### INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

<b>Collectivité :</b>	Conseil Départemental des Ardennes
<b>Type d'annonce :</b>	Avis d'appel à la concurrence
<b>Type de procédure :</b>	Appel d'offres ouvert
<b>Référence :</b>	2025-216-DSI
<b>Date de mise en ligne :</b>	Le dimanche 05 octobre 2025 à 11:00:01
<b>Date de clôture :</b>	Le lundi 03 novembre 2025 à 16:00:00
<b>Titre :</b>	Fourniture, installation et livraison de matériels informatiques et fourniture de licences pour le Conseil Départemental des Ardennes et les collèges ardennais – Relance lots 2 et 3
<b>Descriptif :</b>	<p>Le Conseil départemental des Ardennes a publié le 17 juin 2025, une première procédure sous la forme d'un appel d'offres ouvert intitulé « 2025-062-DSI : Fourniture, installation et livraison de matériels informatiques et fourniture de licences pour le Conseil départemental des Ardennes et les collèges ardennais » avec une date limite de remise des offres fixée au 22 août 2025 à 16 h 00. Seules des offres irrégulières ont été réceptionnées pour les lots 2 et 3.</p> <p>De ce fait, il a été décidé de relancer une procédure sur la base d'un cahier des charges modifié.</p> <p>La consultation a donc pour objet la relance des lots n°2 et 3.</p> <p>Les prestations portent sur les lots suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Lot n°1 - PC fixes, portables et stations graphiques</li><li>- Lot n°2 - Petits matériels et périphériques informatiques =&gt; lot objet de la relance</li><li>- Lot n°3 - Licences informatiques et Microsoft Education =&gt; lot objet de la relance</li><li>- Lot n°4 - Licences Microsoft</li></ul>

### REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses
----------------------

## Questions / Réponses

[ 06/10/2025 à 15:40:05 ] Bonjour,

Dans le RC, il est indiqué que « pour les lots 1 et 2, le candidat devra obligatoirement indiquer dans la colonne G du BPU si le produit respecte la loi AGEC ». Or, la colonne G correspond actuellement à la description du produit (ex. : référence commerciale).

Pouvez-vous confirmer que la mention relative à la loi AGEC doit être ajoutée à la suite de la référence produit ?

---

[ 07/10/2025 11:22:03 ] Bonjour,

*Les candidats doivent effectivement indiquer si l'article respecte ou non la loi AGEC dans la colonne G du BPU, à la suite de la référence du produit.*

*Bien à vous*